

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 10/04/2025

Date d'affichage : 02/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 18 Votants : 27

Le 10 AVRIL 2025 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, Maire, M. GIROULT David, Maire Délégué, M. GAHERY Jérôme, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Les Adjoint, Mme HARIVEL Magali, M. DESMASURES Jean-Claude, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. HILI Damien, M. DANGUY Sébastien, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, Mme HILLIOU Evelyne, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène et M. LEMOUSSU Bernard, Mme HEUZÉ Séverine, M. HUARD Patrick, Les Conseillers

Absents excusés : Mme HAMEL Manuella, Mme JEHAN Nadia, Mme DESVOL, Mme LEFRANC Elisabeth, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, Mme GERY Camille, M. SALLES Daniel, M. RENAULT Joël, Mme LEPROVOST Séverine,

Pouvoirs : Mme HAMEL Manuella donne pouvoir à Adrien JEHENNE, Mme JEHAN Nadia donne pouvoir à François MESTRES, Mme DESVOL Emilie donne pouvoir à Anne-Marie ARSENE, Mme LEFRANC Elisabeth donne pouvoir à Magali HARIVEL, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René donne pouvoir à David GIROULT, Mme GERY Camille donne pouvoir à Marlène BONNEL, M. SALLES Daniel donne pouvoir à Sébastien DANGUY, M. RENAULT Joël donne pouvoir à Mickaël ROGER, Mme LEPROVOST Séverine donne pouvoir à Séverine HEUZE

Secrétaire de séance : M. DANGUY Sébastien.

Approbation des Comptes administratifs 2024 du Lotissement du 11 novembre

A la clôture de l'exercice 2024, le résultat du compte de gestion définitif du lotissement du 11 novembre s'élève à :

		2024
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	0 €
	RECETTES	45 447.17 €

Soit un résultat 2024 excédentaire de fonctionnement de 45 447,17€

		2024
INVESTISSEMENT	DEPENSES	85 287.17 €
	RECETTES	0 €

Soit un résultat 2024 déficitaire d'investissement de 85 287,17€

Les résultats de ce Compte Administratif sont conformes aux résultats du Compte de Gestion du Comptable.

Le compte de gestion définitif du budget annexe du lotissement du 11 novembre ne mettant pas en évidence de mouvement en 2023 ni en 2024, nous proposons de le clôturer. Pour cela, il sera procédé aux opérations suivantes :

> En section d'investissement : émission d'un mandat de dépense de 85 287,17€ qui va entraîner une recette dans le budget principal de la Commune du même montant,

> En section de fonctionnement : émission d'un mandat de dépense depuis le budget principal de la commune pour un montant de 45 447,17€ ce qui va engendrer une recette du même montant dans la comptabilité du lotissement afin d'équilibrer les résultats et clôturer ce budget annexe à l'équilibre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 à L.2343-2,

Vu la délibération du 11 avril 2024 approuvant le budget primitif du lotissement Bd du 11 Novembre,

Vu les conditions d'exécution du budget 2024,

Adressé en préfecture
050-200059541-20250513-2025-04-04-c-DE
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Le Conseil municipal siégeant sous la présidence de M. David GIROULT, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 du lotissement Bd du 11 Novembre arrêté comme indiqué ci-dessus.

Vote :

Abstention : 0

Pour : 25

Contre : 0

Le Maire ne prend pas part au vote. Il est détenteur d'un pouvoir qui ne peut s'exprimer.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 11 avril 2025.

Le Maire
Adrien JELENNE

